

# Insee Conjoncture

Bretagne



N° 29

Juin 2020

## Le bilan économique

### Une situation économique solide en 2019

Les différentes analyses de ce bilan économique de l'année 2019 ont été rédigées par l'Insee et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). Ont également participé à l'analyse les partenaires suivants : Banque de France, Direction régionale des douanes, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) et Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Nous les remercions vivement de cette précieuse collaboration au service de l'information du public.



#### **Avertissement**

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de février à juin 2020. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

# Sommaire

## Synthèse régionale

Une situation économique solide en 2019 4

## Contexte national

L'économie française en ralentissement modéré en 2019 puis en forte chute début 2020 6

## Emploi salarié

Près de 19 000 emplois supplémentaires en Bretagne en 2019 8

## Chômage et politiques de l'emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi et le taux de chômage en baisse en 2019 12

## Démographie des entreprises

L'essor des créations et la baisse des défaillances se poursuivent 14

## Construction

Baisse de l'activité en 2019 et léger repli des perspectives de construction de logements neufs 16

## Tourisme

La fréquentation poursuit son essor en 2019 18

## Transport

Hausse du trafic aérien et baisse des immatriculations de véhicules particuliers 20

## Pour en savoir plus 22

## Définitions 24

# Synthèse régionale

## Une situation économique solide en 2019

En 2019, la solidité de la situation économique de la Bretagne se confirme, dans un contexte national en léger ralentissement. Avec près de 19 000 emplois créés dans la région en 2019, la progression des effectifs salariés (+ 1,5 %) est de nouveau plus forte que dans l'ensemble du pays (+ 1,1 %). Le taux de chômage diminue et les demandeurs d'emploi sont moins nombreux. Les créations d'entreprises atteignent un nouveau record et les chefs d'entreprise font état d'une situation globalement favorable. Le bilan par domaine d'activité est plus contrasté. L'essor de la fréquentation touristique et du transport aérien se poursuit tandis que la construction de logements s'oriente à la baisse. Dans l'agriculture, le bilan est de nouveau en demi-teinte. Cependant, début 2020, la crise sanitaire affecte considérablement l'activité économique du pays, qui recule d'environ un tiers pendant le confinement par rapport à une situation normale. En avril 2020, on observe une hausse inédite du nombre de demandeurs d'emploi et une forte chute des créations d'entreprises.

Valérie Mariette (Insee)

### Près de 19 000 emplois salariés créés

En 2019, l'emploi salarié total progresse de 1,5 % en Bretagne (+ 18 800 emplois). Cette croissance de l'emploi se rapproche de celle de 2017 (+ 1,7 %), la plus dynamique des dix dernières années. En 2019, elle est de nouveau plus forte dans la région qu'au niveau national (+ 1,1 %). La Bretagne se place ainsi au 4<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines en matière de rythme de progression de l'emploi.

Le tertiaire marchand continue de porter les créations d'emplois (+ 2,5 % soit 13 300 emplois supplémentaires), en particulier dans l'hébergement-restauration (+ 4,8 %), l'information-communication (+ 4,6 %) et les services aux entreprises hors intérim (+ 4,3 %). L'emploi intérimaire progresse de 2,0 %, alors qu'il est quasiment stable au niveau national. Dans le tertiaire non marchand, l'emploi se stabilise (+ 0,2 %).

La reprise de l'emploi industriel se confirme en 2019. L'industrie bretonne crée 1 700 emplois en un an (+ 1,0 %), dont 700 dans l'agroalimentaire (+ 1,0 %). L'emploi dans la construction croît de 3,0 % (+ 2 100 emplois), en accélération par rapport à 2018 et 2017.

L'emploi progresse dans chaque département. Il est un peu plus dynamique en Ille-et-Vilaine (+ 1,7 %) et dans le Finistère (+ 1,6 %) que dans les Côtes-d'Armor (+ 1,4 %) et le Morbihan (+ 1,2 %).

### Recul du chômage et de la demande d'emploi en 2019

Le taux de chômage en Bretagne diminue de 0,6 point en 2019. Il s'établit à 6,7 % de la population active au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, son plus bas niveau depuis fin 2008. Il est le plus faible des régions françaises, inférieur à celui des Pays de la Loire (6,9 %). En France, il s'établit à 8,1 % de la population active et recule de 0,7 point sur un an. Parmi les départements bretons, l'Ille-et-Vilaine connaît toujours la

situation la plus favorable avec un taux de chômage à 6,2 % comparé à 7,0 % dans le Finistère et le Morbihan et 7,1 % dans les Côtes-d'Armor.

En Bretagne, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) baisse de 3,0 % entre les 4<sup>es</sup> trimestres 2018 et 2019, soit 4 250 inscrits de moins en un an. Pour la première fois depuis plus de dix ans, les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite (catégories B, C) sont également moins nombreux (- 2,2 %). Au total, le nombre d'inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) baisse de 2,6 % en 2019, confirmant le retournement de tendance amorcé en 2018. Le repli est sensible dans le Finistère (- 3,1 %), les Côtes-d'Armor (- 3,4 %) et le Morbihan (- 3,8 %) ; il est plus faible en Ille-et-Vilaine (- 0,8 %). En France, le recul de la demande d'emploi des catégories A, B, C est à peine plus marqué (- 3,0 %).

### Entreprises : un bilan favorable en 2019

Les créations d'entreprises atteignent un nouveau record en 2019 : 27 400 entreprises ont été créées en Bretagne, soit 19,0 % de plus qu'en 2018. Les entreprises individuelles sont le principal moteur de la hausse (+ 23,0 %) devant les micro-entrepreneurs (19,0 %) et les sociétés (14,6 %). Les créations d'entreprises sont en hausse dans chaque secteur, en particulier dans l'industrie (+ 36,7 %). En parallèle, les défaillances d'entreprises reculent pour la 5<sup>e</sup> année consécutive (- 2,4 %).

Les échanges extérieurs<sup>1</sup> réalisés par la Bretagne en 2019 révèlent une bonne performance des exportations (+ 3,3 %) et un léger tassement des importations (- 0,8 %), permettant une amélioration du solde commercial.

Selon le bilan de la Banque de France<sup>2</sup>, le chiffre d'affaires, l'emploi et l'investissement des entreprises se sont encore accrus en 2019 et à un rythme supérieur à celui de 2018. Le chiffre d'affaires progresse en

2019 de 6,5 % dans les services marchands, de 4,5 % dans la construction et de 2,3 % dans l'industrie.

### Une situation variable selon les domaines d'activité

La fréquentation des hôtels et campings bretons poursuit son essor en 2019 (+ 3,2 %) à un rythme deux fois plus élevé qu'au niveau national. La clientèle résidant en France a davantage fréquenté les hébergements de la région en 2019, alors que celle habitant à l'étranger y est venue en moins grand nombre. Les emplacements équipés des campings bénéficient d'une nette hausse de fréquentation (+ 9,1 %).

La construction de logements neufs est orientée à la baisse en 2019. Les mises en chantier diminuent plus fortement en Bretagne (- 7,0 %) qu'au niveau national (- 0,9 %). Avec une baisse de 0,9 % des autorisations de construire, le repli des perspectives est toutefois moins marqué dans la région qu'en France (- 2,4 %).

Dans les transports, le trafic aérien poursuit sa progression en 2019, pour la 5<sup>e</sup> année consécutive. La hausse de 3,0 % en 2019 est portée par l'aéroport de Brest (+ 11,9 %) et l'ascension continue des lignes à bas coût (+ 13,7 % en un an).

Dans l'agriculture<sup>3</sup>, les conditions météorologiques améliorent les rendements des céréales, faisant reculer leurs prix au second semestre 2019, ce qui favorise les filières animales. En 2019, suite à l'épidémie porcine en Asie, le cours du porc s'envole et les niveaux de production sont bons. Les éleveurs laitiers bénéficient également de prix en hausse, tandis que les cotations se replient sur le marché des bovins. Concernant la volaille, les abattages de poulets et les prix progressent, mais le déficit commercial s'aggrave. Les prix des œufs de consommation diminuent mais restent élevés. Pour les légumes, la campagne est satisfaisante, sauf pour les tomates et les artichauts.

### Premiers éléments sur l'impact économique de la crise sanitaire de 2020

Le contexte économique de 2019 a été radicalement modifié à partir du 16 mars 2020, lors de la mise en place du confinement de la population et la fermeture des établissements recevant du public et des commerces non essentiels. Durant cette période, l'activité économique subit une chute historique.

Au 7 mai, compte tenu des informations disponibles, la perte d'activité par rapport à une situation normale est estimée à 33 % au niveau national. Dans un contexte de reprise progressive de l'activité, les éléments présentés ici sont amenés à être complétés lors de prochaines publications conjoncturelles (*pour en savoir plus*).

### La Bretagne moins affectée que les autres régions métropolitaines

En Bretagne, l'activité économique serait inférieure de 31 % par rapport à une situation normale<sup>4</sup>. Cette chute résulterait pour moitié du net ralentissement, voire l'arrêt, de l'activité dans une large part des services principalement marchands, par exemple l'hébergement-restauration (-90 %) et les commerces non alimentaires, mais aussi la logistique (transports et entreposage, -59 %), les services aux entreprises (les activités scientifiques et techniques, ou les services administratifs et de soutien, dont l'intérim, -44 %). Hors les services principalement marchands, la baisse de l'activité dans la branche construction (-75 %) expliquerait un sixième de l'impact.

De part les caractéristiques de son économie, la Bretagne serait moins exposée que les autres régions de Métropole. Cela résulterait notamment de deux spécificités du tissu productif de la région : d'une part, la forte présence de l'industrie agroalimentaire qui aurait très largement continué son activité pendant le confinement (-5 %) ; et d'autre part, la moindre présence des activités scientifiques et techniques, ou des services administratifs et de soutien.

### Un effet de la crise plus prononcé en Ile-et-Vilaine

Déclinés par département, les effets estimés de la crise sanitaire sont assez proches dans les Côtes-d'Armor, le Finistère et le Morbihan, autour de -30 %. En Ile-et-Vilaine, l'impact serait un peu plus marqué (33 %), de l'ordre de celui obtenu au niveau national. Cela résulte des caractéristiques des économies locales, plus tournées pour l'Ile-et-Vilaine vers les activités scientifiques et techniques ou les services administratifs et de soutien, et moins vers les industries agroalimentaires.

### De nombreux salariés et non-salariés dans les secteurs très impactés

En Bretagne, 23 % des salariés et 39 % des non-salariés exercent leur emploi<sup>5</sup> dans un secteur dont l'activité, hors intérim, serait réduite d'au moins deux tiers comme la restauration, l'hébergement, le commerce ou la construction.

Dans ces secteurs très fortement impactés, 80 % des salariés travaillent dans des établissements de moins de 50 salariés, dont 43 % dans des établissements de moins de 10 salariés.

### Une hausse inédite du nombre de demandeurs d'emploi en avril 2020

En avril 2020, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité (catégorie A)<sup>6</sup> augmente de 30,1 % en Bretagne (soit 45 200 personnes supplémentaires) et s'établit à 195 600, atteignant ainsi son plus haut historique depuis janvier 1996, date à laquelle débute le suivi statistique actuel des demandeurs d'emploi. En France métropolitaine, la hausse est de 23,7 %.

En parallèle, le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite (catégories B, C) baisse de 28,8 % (-33 500) en Bretagne et de 30 % au niveau national. La mise en place du confinement en mars explique ces évolutions contrastées. Les demandeurs d'emploi qui auraient dû travailler mais qui, en raison du contexte, ont vu leur contrat s'interrompre ont

mécaniquement basculé en catégorie A. Au total, l'effectif des catégories A, B, C augmente ainsi de 11 700 personnes dans la région (+4,4 %). Il s'agit d'une hausse inédite depuis début 1996. La plus importante avant la crise sanitaire remonte à avril 2009 (+4 200). Au niveau national, la hausse s'établit à 3,7 %.

### Forte chute du nombre d'entreprises créées dès mars 2020

Le nombre de créations d'entreprises<sup>7</sup> en Bretagne chute de moitié en avril 2020 par rapport au mois d'avril 2019, en Bretagne comme en France. En avril 2020, seulement 1 100 entreprises ont ainsi été créées dans la région. Dès le mois de mars, la baisse par rapport au même mois de 2019 atteignait 23 % en Bretagne et 20 % en France. Ces chutes inédites sont similaires dans chaque département breton. ■

1- Source : Douanes, *Le chiffre du commerce extérieur Bretagne - 4<sup>e</sup> trimestre 2019 (Mise à jour février 2020)*.

2- Source : Banque de France, *Les entreprises en Bretagne - Bilan 2019 - Perspectives 2020 (février 2020)*.

3- Source : Draaf, Agreste Bretagne - *Bilan agricole 2019 - Le prix du porc s'envole (paru le 30 avril 2020)*.

4- Cette estimation repose sur l'hypothèse qu'une branche d'activité est affectée avec la même intensité dans tous les territoires qu'au niveau national, les mesures de confinement y étant similaires. Les disparités territoriales estimées ici traduisent donc essentiellement les différences de structure productive.

5- Sources : Estimations Insee au 7 mai 2020 ; Clap 2015, emploi au 31 décembre.

6- Source : Pôle emploi-Dares-Directe Bretagne, *Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire en Bretagne - avril 2020 (Publié le 28 mai 2020)*.

7- Source : Insee, *Répertoire des entreprises et des établissements, données mensuelles brutes par département (paru le 15 mai 2020)*.

# Contexte national

## L'économie française en ralentissement modéré en 2019 puis en forte chute début 2020

Thomas Ouin-Lagarde (Insee)

### L'activité a ralenti en 2019 dans presque tous les pays avancés

Les incertitudes politiques et économiques provenant notamment du Brexit ou de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine ont pesé non seulement sur les échanges commerciaux mais aussi, plus globalement, sur l'investissement des entreprises et la croissance mondiale. Après un pic d'activité en 2018, l'activité aux États-Unis a ralenti en 2019 (+ 2,3 % après + 2,9 %), grevée par la décélération de la consommation des ménages (+ 2,6 % après + 3,0 %) et par l'essoufflement de l'investissement des entreprises (+ 2,1 % après + 6,4 %). En zone euro, l'activité a également ralenti, pour la deuxième année consécutive (+ 1,2 % après + 1,9 %) et malgré une politique monétaire de la Banque centrale européenne toujours accommodante. En particulier, l'activité a très nettement décéléré en Allemagne (+ 0,6 % après + 1,5 %) et en Italie (+ 0,3 % après + 0,8 %) mais a un peu mieux résisté en France (+ 1,5 % après + 1,8 %) et en Espagne (+ 2,0 % après + 2,4 %). En 2019, l'activité britannique a évolué par à-coups au gré des anticipations et des comportements de stockage avant la date, plusieurs fois reportée, du Brexit. En moyenne en 2019, l'activité y a crû de 1,4 % (après + 1,3 % en 2018).

### En 2019, l'activité française a connu un nouveau ralentissement, quoique modéré

Après une année 2017 très dynamique (+ 2,3 %) et une décélération en 2018 (+ 1,8 %), l'activité a de nouveau ralenti en 2019 (+ 1,5 %) (figure 1). Ce ralentissement est dû notamment à une dégradation des échanges extérieurs, qui ont contribué négativement à la croissance (- 0,2 point après + 0,4 point). En effet, les exportations en volume ont décéléré (+ 1,9 % après + 4,4 %) davantage que les importations (+ 2,5 % après + 3,1 %). Le ralentissement des exportations a concerné tant les produits manufacturés, notamment les matériels de transport, que les services. En revanche, la demande intérieure a

nettement accéléré, soutenant la croissance (contribuant pour + 2,2 points, après + 1,4 point en 2018). Cette accélération a été portée à la fois par les dépenses de consommation des ménages et des administrations publiques et par l'investissement total.

### La consommation des ménages a accéléré

Les dépenses de consommation des ménages ont accéléré en 2019 (+ 1,5 % en volume, après + 0,9 % en 2018), dans un contexte d'accélération du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages. Ces dépenses ont été soutenues, en particulier, par les achats de biens durables, notamment en équipement du logement, et par les dépenses de loyers, d'hébergement-restauration et d'autres services marchands.

### L'investissement a été très dynamique

La formation brute de capital fixe de l'ensemble des agents économiques a accéléré en 2019 (+ 4,2 % après + 3,2 % en 2018), soutenue par l'investissement des ménages (+ 1,8 % après + 1,5 %) et par l'investissement public (+ 7,7 % après + 3,3 %), lui-même porté par l'investissement en construction des collectivités locales avant les élections municipales. L'investissement des entreprises est resté très dynamique (+ 3,6 % après 3,7 %), en particulier en services.

### En 2019, le chômage a nettement baissé

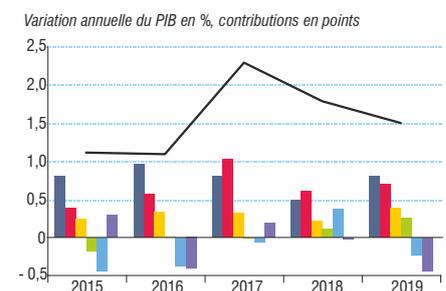
L'emploi total a fortement accéléré en 2019, avec 358 000 créations nettes d'emplois tous secteurs confondus après 228 000 en 2018 (dont 287 500 créations nettes d'emplois dans le champ salarié public et privé, après 158 100 en 2018). Ainsi, le taux de chômage a poursuivi sa décline, atteignant 8,1 % de la population active française<sup>1</sup> au quatrième trimestre 2019 après 8,7 % au quatrième trimestre 2018 (soit 8,4 % en moyenne annuelle en

2019 après 9,0 % en 2018).

### Le pouvoir d'achat des ménages a soutenu la consommation

En 2019, le revenu disponible brut des ménages a progressé de 3,1 % (après + 3,0 % en 2018). Il a été soutenu par une accélération des prestations sociales (+ 3,1 % après + 2,0 %, notamment du fait, en 2019 de la revalorisation et de l'élargissement de la prime d'activité mis en place dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales) et par le ralentissement des impôts courants (+ 0,3 % après + 9,6 % en 2018), du fait notamment de la poursuite des réductions de taxe d'habitation et après une forte hausse de la CSG en 2018 du fait de la bascule de cotisations sociales vers la CSG. Les salaires nets de cotisations sociales ont ralenti, mais sont restés vigoureux (+ 3,3 % après + 4,8 %). Le prix de la dépense de consommation finale a ralenti (+ 0,9 % après + 1,7 % en 2018), si bien que le pouvoir d'achat du revenu disponible a accéléré (+ 2,1 % après + 1,3 %) (figure 2). Ramené au niveau individuel, le pouvoir d'achat par unité de consommation a augmenté de 1,5 % (après + 0,7 % en 2018).

### 1 L'activité ralentit en 2019, freinée par le solde du commerce extérieur



Champ : France.  
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Du côté des entreprises, la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en allègements de cotisations sociales a nettement soutenu le taux de marge des sociétés non financières (+ 1,8 point, mais + 0,1 point hors transformation du CICE).

### Au mois de mars et au deuxième trimestre 2020, l'activité a fortement chuté

Le contexte conjoncturel de l'année 2019 a été radicalement modifié début 2020 avec l'émergence de l'épidémie de Covid-19, frappant d'abord la Chine puis se propageant dans le reste du monde. Les mesures prises, en France et dans les autres pays concernés, pour endiguer la propagation du virus, ont des conséquences lourdes sur le fonctionnement des économies. En France, un confinement de la population a été mis en place entre le 16 mars et le 11 mai, s'ajoutant à la fermeture des établissements recevant du public et des commerces non essentiels.

Dans ce contexte, l'activité a lourdement chuté : pendant toute la période de confinement, elle se serait située à environ un tiers en deçà de son niveau en situation « normale » d'activité (figure 3). Dans les autres pays, la forte baisse du PIB au premier trimestre 2020 témoigne, comme en France, de l'ampleur du choc<sup>2</sup>.

En France, la perte d'activité concerne surtout les branches marchandes (- 40 % pendant toute la durée de confinement). Dans l'industrie, hormis la branche agro-alimentaire nécessaire à la fourniture de biens essentiels, les autres branches sont particulièrement touchées, à travers la baisse de la demande nationale et étrangère, les difficultés d'approvisionnement ou encore l'indisponibilité de la main-d'œuvre et les difficultés à mettre en place les mesures sanitaires sur les sites de

production. Dans les services, les pertes d'activité sont plus contrastées, élevées dans les secteurs directement concernés (commerce, services de transport, hébergement et restauration, loisirs) et plus faibles dans les activités telles que les services financiers ou d'assurance. Enfin, la construction a pâti de l'arrêt partiel voire complet des chantiers.

La crise sanitaire s'est également traduite par un recul important de la consommation des ménages, qui elle aussi se serait située un tiers environ en deçà de son niveau en situation « normale » (- 35 % de perte de consommation à la fin mars puis - 32 % au 7 mai). Cette perte traduit notamment la chute des achats de carburants, de véhicules automobiles et d'autres biens manufacturés (habillement) mais également des services de transport, d'hébergement et de loisirs. En revanche, certains produits ont vu leur consommation augmenter pendant le confinement (produits alimentaires notamment).

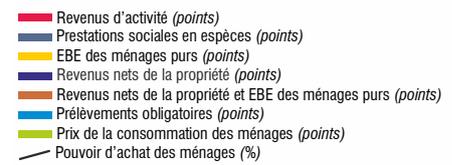
Cette crise touche fortement l'ensemble des régions françaises, avec quelques disparités néanmoins, compte tenu des différences de structure sectorielle qui existent d'un territoire à un autre<sup>3</sup>. En effet, la perte d'activité au niveau local dépend entre autres du poids des activités durement touchées par la crise (tourisme, construction...) et de celui des secteurs qui au contraire sont davantage épargnés (agriculture).

1- Hors Mayotte.

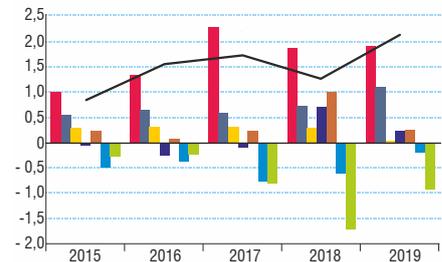
2- Au premier trimestre 2020, le PIB a baissé de 2,2 % en Allemagne, 5,3 % en France, 5,3 % en Italie, 5,2 % en Espagne, 2,0 % au Royaume-Uni, 1,3 % aux États-Unis, ces écarts pouvant traduire à la fois les différences de calendrier dans la mise en place de mesures d'endiguement de l'épidémie et les différences méthodologiques d'estimation de l'activité dans cette période très particulière.

3- Voir l'éclairage régional du Point de conjoncture du 7 mai.

## 2 L'accélération des prestations sociales soutient le pouvoir d'achat



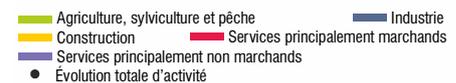
Évolution du pouvoir d'achat en % et contributions en points



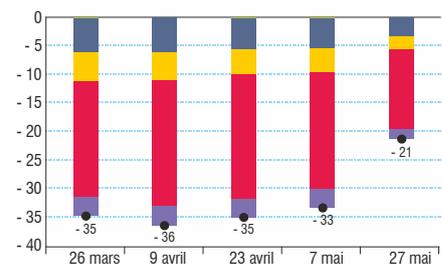
Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

## 3 L'activité a fortement baissé pendant le confinement puis se redresserait progressivement



En %



Source : Points de conjoncture de l'Insee ; les dates indiquées sont les dates de parution de ces différents Points.

# Emploi salarié

## Près de 19 000 emplois supplémentaires en Bretagne en 2019

En 2019, près de 19 000 emplois salariés sont créés dans l'économie bretonne. Sur les dix dernières années, cette hausse relative de l'emploi (+ 1,5 %) est la deuxième plus importante après celle de 2017 (+ 1,7 %). L'emploi salarié est plus dynamique dans la région qu'au niveau national (+ 1,1 %). La reprise de l'emploi industriel, amorcée plus tôt en Bretagne qu'à l'échelle nationale, se confirme en 2019. L'emploi dans la construction progresse également et confirme son redressement depuis 2017. Le tertiaire marchand continue de porter les créations d'emplois (+ 2,5 %), en particulier dans l'hébergement-restauration, l'information-communication et les services aux entreprises hors intérim. L'emploi intérimaire progresse de 2,0 %, alors qu'il est quasiment stable au niveau national. Dans le tertiaire non marchand, l'emploi évolue peu, en Bretagne comme dans le reste de la France.

Serge Le Guen (Insee), Stéphane Moro (Dirrecte)

En 2019, l'emploi salarié total augmente de 1,5 % en Bretagne, ce qui correspond à 18 800 créations nettes d'emplois depuis fin 2018 (*figure 1*). La croissance de l'emploi est plus élevée dans la région qu'en France (+ 1,1 %) et rejoint quasiment celle de 2017, la plus dynamique des dix dernières années (+ 1,7 % en Bretagne, + 1,4 % au niveau national). En 2019, la Bretagne se place au 4<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines en matière de progression de l'emploi (*figure 2*). Dans les principaux secteurs de l'économie, l'évolution de l'emploi dans la région est plus favorable ou du même ordre qu'au niveau national.

### L'industrie bretonne continue de créer des emplois

En Bretagne, l'emploi dans l'industrie croît de 1,0 % en 2019, soit 1 700 emplois supplémentaires. Le volume d'emplois dans l'industrie retrouve son niveau de 2011, après une quasi-stabilité en 2018 (*figure 3*). L'emploi industriel est orienté à la hausse depuis 2016 dans la région, alors qu'en France, il n'a redémarré qu'en 2018 (+ 0,3 % en 2019, + 0,4 % en 2018). Décliné par département, l'emploi industriel est stable en Ille-et-Vilaine (+ 0,1 %, après - 0,3 % en 2018) (*figure 4*). Il augmente dans les trois autres départements.

Les industries agroalimentaires bretonnes gagnent 700 emplois en 2019, soit une hausse de 1,0 %, inférieure à celle du niveau national (+ 1,5 %). Au niveau départemental, l'emploi agroalimentaire reste dynamique dans les Côtes-d'Armor (+ 1,8 %). Dans le Finistère, après une baisse de 1,4 % en 2018 liée aux restructurations dans la filière de la volaille, l'emploi repart à la hausse (+ 1,4 %) et retrouve son niveau de 2017. En Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan, il augmente légèrement (+ 0,5 %).

L'emploi dans la **fabrication de biens d'équipement** progresse de 1,2 % en 2019, soit 200 emplois supplémentaires. Dans les **autres branches industrielles**, il augmente de 0,6 % (+ 360 emplois). Dans le secteur de **l'énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage**, l'emploi croît à nouveau (+ 0,9 %) après s'être stabilisé en 2018.

Le nombre d'emplois dans la **fabrication de matériels de transport** est en forte hausse (+ 2,6 % soit 250 emplois), nettement plus qu'au niveau national (+ 0,4 %). La baisse observée en Ille-et-Vilaine (- 230 emplois, soit - 4,7 %) est nettement compensée par la forte augmentation dans le Morbihan (+ 350 emplois, soit + 13,8 %).

### L'emploi dans la construction continue de progresser

Le secteur de la construction crée 2 100 emplois en 2019, correspondant à une progression de 3,0 %, en accélération par rapport à 2018 et 2017 (hausse d'environ 2 %). Ce secteur confirme ainsi sa reprise après huit années de baisse, de 2009 à 2016. La hausse constatée dans la région en 2019 est similaire à celle du niveau national (+ 3,3 %).

L'emploi dans le secteur augmente de façon homogène dans chaque département breton, de 2,8 % dans le Finistère à 3,2 % dans le Morbihan.

### Près des trois quarts des créations d'emploi dans le tertiaire marchand

Dans le tertiaire marchand, l'emploi augmente de 2,5 % en 2019. Il croît à un rythme plus élevé qu'au cours des cinq dernières années (+ 1,8 % en moyenne entre 2013 et 2018) et qu'au niveau national (+ 1,6 % en 2019). Sur un an, 13 300 emplois ont été créés dans la région, soit 71 % des créations observées dans l'ensemble des secteurs. En 2019,

l'emploi tertiaire et sa composante intérimaire (+ 2,0 %) augmentent de façon similaire (*encadré*). Hors intérim, la hausse de l'emploi tertiaire s'établit à + 2,6 %, soit près de 12 500 emplois supplémentaires.

### L'emploi de nouveau en hausse dans le commerce

En 2019, l'emploi salarié dans le commerce poursuit sa progression (+ 1,6 % après + 1,5 % en 2018). Dans ce secteur, 2 300 emplois ont été créés en un an. Le rythme de croissance est plus élevé en Bretagne que dans l'ensemble de la France (+ 1,2 %). La hausse de l'emploi dans le commerce est cependant beaucoup plus marquée dans le Morbihan (+ 2,6 %) et en Ille-et-Vilaine (+ 1,9 %) que dans le Finistère (+ 0,9 %) et les Côtes-d'Armor (+ 0,4 %).

### Dynamisme dans l'hébergement-restauration, l'information-communication et les services aux entreprises

Le secteur de **l'hébergement et de la restauration** progresse fortement en 2019. Il crée 2 200 emplois, soit une progression de 4,8 %, un peu plus soutenue qu'au niveau national (+ 4,4 %). Cette augmentation s'observe de façon assez similaire dans chaque département breton. Dans **l'information et la communication**, l'emploi progresse de 4,6 % (+ 1 300 emplois), après + 3,7 % en 2018. L'accélération vaut également au niveau national (+ 4,3 % après + 2,8 %). L'Ille-et-Vilaine porte la hausse régionale avec 1 200 emplois supplémentaires (+ 6,0 %). Ce département compte fin 2019 plus de 20 000 emplois dans ce secteur, profitant notamment du développement de l'écosystème numérique dans la métropole rennaise.

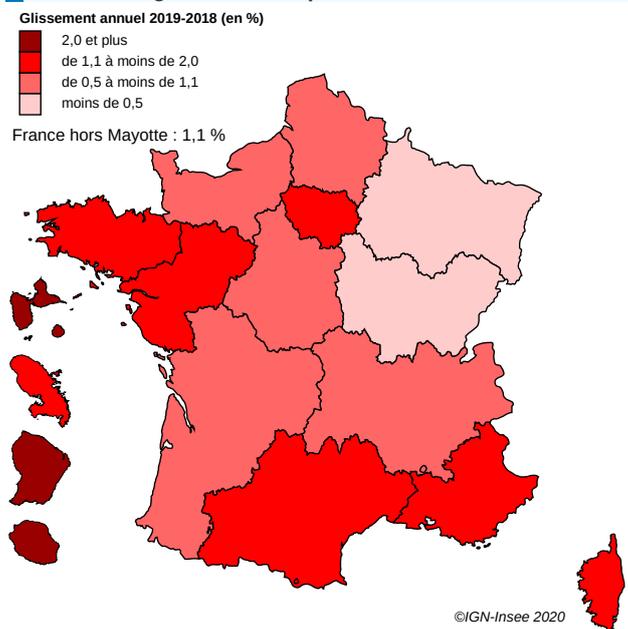
**1** Emploi salarié total par secteurs d'activité en Bretagne

en %

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2019 (en milliers)	Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2018/2013 <sup>1</sup>	
		Bretagne	Bretagne	France hors Mayotte	Bretagne
<b>Agriculture</b>	<b>25,6</b>	<b>2,7</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>
<b>Industrie</b>	<b>175,4</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,5</b>
Industrie agro-alimentaire	72,1	1,0	1,5	1,1	0,8
Energie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	12,9	0,9	0,7	-0,7	0,0
Biens d'équipement	19,0	1,2	0,2	1,0	-1,0
Matériels de transport	9,9	2,6	0,4	-2,2	-1,0
Autres branches industrielles	61,4	0,6	-0,2	-0,4	-0,8
<b>Construction</b>	<b>73,9</b>	<b>3,0</b>	<b>3,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,6</b>
<b>Tertiaire marchand</b>	<b>543,3</b>	<b>2,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>
Commerce	155,5	1,6	1,2	0,7	0,6
Transports	62,7	2,6	1,2	0,9	0,6
Hébergement - restauration	49,1	4,8	4,4	2,4	1,9
Information - communication	30,8	4,6	2,5	2,1	2,3
Services financiers	32,9	1,2	0,5	0,7	0,5
Services immobiliers	8,8	2,1	0,2	3,2	0,8
Services aux entreprises hors intérim	102,2	4,3	2,6	3,0	2,1
Intérim	44,8	2,0	-0,3	6,6	7,0
Services aux ménages	56,5	0,1	0,4	0,7	-0,1
<b>Tertiaire non marchand</b>	<b>418,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
<b>Total</b>	<b>1 236,8</b>	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>

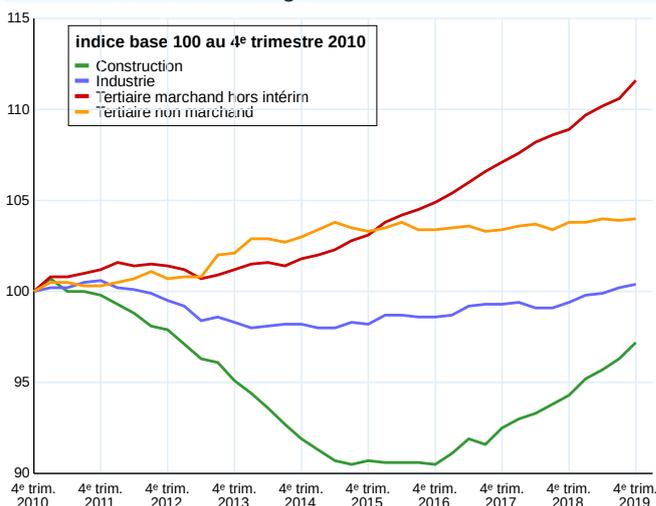
Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.  
<sup>1</sup> : glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié total du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.  
 Champ : emploi salarié total.  
 Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

**2** Évolution régionale de l'emploi salarié total



Notes : données CVS en fin de trimestre (données provisoires pour le dernier trimestre).  
 Champ : emploi salarié total.  
 Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

**3** Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité - Bretagne



Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.  
 Champ : emploi salarié total.  
 Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

**4** Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité en Bretagne

en %

	Emploi au 31/12/2019 (en milliers)	Glissement annuel						Total
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont intérim	Tertiaire non marchand	
Côtes-d'Armor	198,2	4,1	1,3	3,1	1,8	7,4	0,3	<b>1,4</b>
Finistère	330,7	3,8	1,4	2,8	2,3	5,1	0,6	<b>1,6</b>
Ille-et-Vilaine	453,8	2,6	0,1	2,9	3,2	0,6	0,0	<b>1,7</b>
Morbihan	254,0	-1,7	1,5	3,2	1,9	-3,0	0,0	<b>1,2</b>
<b>Bretagne</b>	<b>1 236,8</b>	<b>2,7</b>	<b>1,0</b>	<b>3,0</b>	<b>2,5</b>	<b>2,0</b>	<b>0,2</b>	<b>1,5</b>

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.  
 Champ : emploi salarié total.  
 Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

**Avertissement :** l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données. Par ailleurs, depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acooss (champ hors intérim) et la Dares (sur l'intérim).

Les **services aux entreprises**, hors intérim, contribuent de nouveau fortement au dynamisme des services marchands. Ce secteur gagne 4 200 emplois en Bretagne en 2019, soit une progression de 4,3 %, plus soutenue qu'au niveau national (+ 2,6 %). La hausse est nettement plus forte en Ille-et-Vilaine (+ 5,7 %) que dans les trois autres départements (de + 3,0 % à + 3,6 %).

L'emploi dans les **transports** croît de 2,6 % en 2019 (+1 600 emplois), à un rythme plus élevé que dans l'ensemble du pays (+ 1,2 %). Au sein de la région, il progresse davantage en Ille-et-Vilaine (+ 3,8 %) et dans le Morbihan (+ 2,3 %) que dans le Finistère (+ 2,0 % en 2019 après - 0,6 % en 2018 et - 1,7 % en 2017)

et les Côtes-d'Armor (+ 0,7 %).

Dans les **activités immobilières**, l'emploi augmente de 2,1 % (+ 1,6 % en 2018), alors qu'il est stable en France (+ 0,2 % en 2019 après une baisse de 0,8 % en 2018). Dans les **services aux ménages**, l'emploi est quasi stable, comme en 2018 ; il augmente légèrement au niveau national (+ 0,4 %). L'emploi dans les **services financiers** augmente de 1,2 % dans la région, tandis qu'il progresse de 0,5 % dans l'Hexagone.

### Légère progression de l'emploi dans le tertiaire non marchand

Dans le secteur tertiaire non marchand<sup>1</sup>, l'emploi progresse de 0,2 % en 2019, soit

près de 1 000 emplois supplémentaires. Cette progression est similaire à la moyenne des cinq dernières années. Au niveau national, la progression est du même ordre (+ 0,3 % en 2019). L'emploi non marchand augmente dans le Finistère (+ 0,6 %) et dans les Côtes-d'Armor (+ 0,3 %) alors qu'il est stable en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan. ■

1- Ce secteur comprend l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

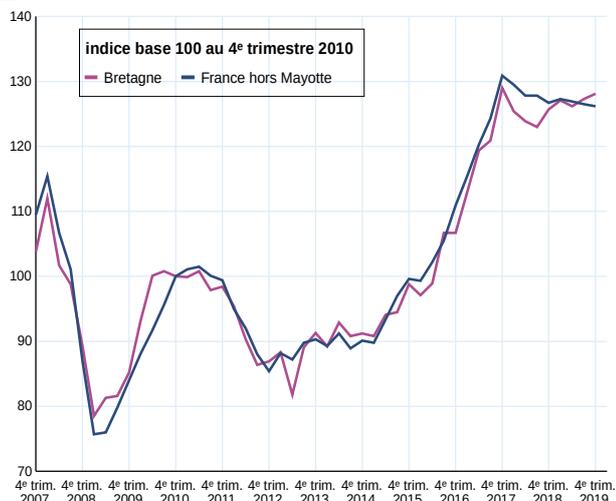
### La légère hausse de l'intérim en 2019 renforce l'emploi dans l'industrie agroalimentaire

L'évolution de l'activité intérimaire est sensible aux variations de l'activité économique. Ainsi, même s'il ne représente en Bretagne que 5,5 % des emplois des secteurs concurrentiels non agricoles à la fin de l'année 2019, l'intérim constitue un indicateur avancé de l'emploi. Lors d'opérations de réduction d'effectifs salariés, les postes des intérimaires sont en général les premiers supprimés. Inversement, dans un contexte de reprise de l'activité, les entreprises recourent souvent à l'intérim avant des phases éventuelles de recrutement.

En 2019, l'emploi intérimaire a progressé de 2,0 %, alors qu'il est resté quasiment stable au niveau national (- 0,3 %). On dénombre 44 780 intérimaires dans la région à la fin de l'année 2019, soit un niveau proche du plus haut atteint, fin 2017 (figure 5). Mesuré en équivalent temps plein (ETP) et en moyenne sur l'année 2019, le volume de l'activité intérimaire s'est accru de 2,8 % par rapport au volume moyen de 2018.

Avec une augmentation du nombre d'intérimaires de 7,4 %, les Côtes-d'Armor enregistrent, comme l'année précédente, la plus forte hausse entre les 4<sup>es</sup> trimestres 2018 et 2019. La progression en termes d'ETP moyen sur l'année, qui s'y élève à 5,5 %, est également la plus importante des départements bretons. L'augmentation du nombre d'intérimaires dans le Finistère est également sensible (+ 5,2 %). Elle est plus modérée en Ille-et-Vilaine (+ 0,6 %) ; cependant, le volume de l'activité intérimaire en ETP moyen sur l'année s'accroît de 5,3 % dans ce département. Dans le Morbihan, le nombre d'intérimaires (- 3 %) et le volume de l'intérim (- 1,2 %) sont orientés à la baisse.

### 5 Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire



Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.  
 Champ : emploi intérimaire en fin de trimestre.  
 Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

La hausse de l'activité intérimaire en 2019 a peu d'incidence sur l'évolution globale du nombre d'emplois salariés dans la région. Parmi les 18 800 salariés supplémentaires, 17 950 ont été créés par des emplois directs alors que moins de 900 ont été générés par l'intérim.

L'emploi intérimaire est resté stable dans l'ensemble de l'**industrie**. Dans l'industrie agroalimentaire, qui emploie à elle seule un quart des intérimaires de la région, l'emploi intérimaire augmente de 6,4 %. Ainsi, la progression de 1,0 % de l'emploi agroalimentaire direct atteint 1,8 % en ajoutant l'intérim. À l'inverse, hors secteur agroalimentaire, le gain de 0,9 % de l'emploi direct dans l'industrie est ramené à 0,3 % en intégrant l'intérim. En effet, près de 700 emplois intérimaires y ont été supprimés, notamment dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, dans la métallurgie ou dans la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques.

La hausse de 1,8 % du nombre d'intérimaires dans la **construction** est moins soutenue que celle de l'emploi direct. En conséquence, le gain de 3,0 % de l'emploi direct de ce secteur est ramené à 2,8 % en y affectant l'intérim. Dans le secteur **tertiaire marchand**, le recours à l'intérim est plus faible et l'évolution positive de l'emploi intérimaire (+ 3 %) n'a pas d'effet sur celle de l'emploi salarié dans son ensemble (+ 2,6 % avec ou hors intérim). La hausse du nombre d'intérimaires est toutefois notable dans les activités de **services aux entreprises** (+ 6,8 % soit près de 200 intérimaires supplémentaires).



# Chômage et politiques de l'emploi

## Le nombre de demandeurs d'emploi et le taux de chômage en baisse en 2019

En recul de 0,6 point sur un an, le taux de chômage en Bretagne est le plus bas des régions françaises fin 2019. La Bretagne enregistre également une baisse du nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A), sauf en Ile-et-Vilaine. Le nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite recule pour la première fois depuis plus de dix ans et la demande d'emploi globale (catégories A, B et C) accélère sa décrue amorcée en 2018. La demande d'emploi de longue durée s'atténue après plus de dix ans de hausse. Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés diminue fortement tandis que l'apprentissage se renforce.

Stéphane Moro (Directrice)

### Le taux de chômage à son plus bas niveau depuis 2008

En Bretagne, le taux de chômage s'élève à 6,7 % fin 2019, soit 0,6 point de moins que fin 2018 (*figure 1*) (*définitions*). Ce repli annuel s'accroît, après une légère baisse en 2018. Le taux de chômage atteint ainsi son plus bas niveau depuis fin 2008 en Bretagne. Il y est le plus faible des régions françaises, inférieur à celui des Pays de la Loire (6,9 %). En France, il s'établit à 8,1 % de la population active au 4<sup>e</sup> trimestre 2019 et recule de 0,7 point sur un an.

Bien qu'ayant enregistré la baisse la plus faible des départements bretons (-0,3 point), l'Ile-et-Vilaine connaît toujours la situation la plus favorable avec un taux de chômage à 6,2 % (*figure 2*). Il s'établit à 7,0 % dans le Finistère et le Morbihan et 7,1 % dans les Côtes-d'Armor.

Par zone d'emploi, c'est Vitré qui enregistre de nouveau le taux de chômage le plus faible (4,5 %), suivi de Fougères (5,7 %). À l'opposé, Guingamp (8,4 %) et Morlaix (8,1 %) présentent un taux proche du niveau national.

### Un recul du nombre de demandeurs d'emploi avec ou sans activité

En Bretagne, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) a baissé de 3,0 % entre les 4<sup>es</sup> trimestres 2018 et 2019. Il s'établit à 139 000 personnes, soit 4 250 inscrits de moins en un an (*figure 3*). La diminution est un peu plus prononcée en France (-3,3 %). Trois départements bretons enregistrent un recul plus marqué qu'au niveau régional : il est plus important dans le Morbihan (-4,7 %), devant le Finistère (-4,2 %) et les Côtes-d'Armor (-4 %). Seule l'Ile-et-Vilaine ne rejoint pas cette tendance à la baisse, avec une quasi-stabilité (+0,2 %).

Pour la première fois depuis plus de dix ans, les demandeurs d'emploi ayant exercé

une activité réduite (catégories B et C) sont également moins nombreux (-2,2 %, soit 2 660 inscrits de moins en un an). Cette baisse concerne particulièrement les demandeurs d'emploi de catégorie B (activité réduite courte, moins de 78 heures dans le mois), avec 2 340 demandeurs d'emploi de moins, soit un recul de 5,9 %.

### La baisse de la demande d'emploi de catégorie A, B ou C s'amplifie

Au total, le nombre d'inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) baisse de 2,6 % pour s'établir à 258 800 personnes au 4<sup>e</sup> trimestre 2019. Cette diminution de 6 910 personnes confirme le retournement de tendance amorcé en 2018. Le repli est sensible dans le Finistère (-3,1 %), les Côtes-d'Armor (-3,4 %) et le Morbihan (-3,8 %) ; il est plus faible en Ile-et-Vilaine (-0,8 %). En France, le recul de la demande d'emploi des catégories A, B et C est à peine plus marqué (-3,0 %).

### Une évolution plus favorable aux 25-49 ans et aux jeunes femmes

Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) décroît quel que soit leur sexe ou leur catégorie d'âge. Femmes et hommes bénéficient globalement autant de cette tendance (-3,1 % contre -2,9 %). C'est ainsi le cas parmi les personnes de 25 à 49 ans (-3,8 % contre -3,7 %). Le repli est plus modéré pour les plus de 50 ans (-1,1 %), pour les hommes comme pour les femmes. En revanche, parmi les actifs de moins de 25 ans, le recul est plus marqué chez les femmes (-3,5 %) que chez les hommes (-2,7 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite (catégories B et C) diminue plus pour les hommes (-2,8 %) que pour les femmes (-1,7 %). Les femmes sont nettement plus présentes dans ces catégories (59,2 %). En

conséquence, la tendance à la baisse de la demande d'emploi globale (catégories A, B, C) apparaît un peu plus favorable aux hommes (-2,8 %) qu'aux femmes (-2,4 %). Les demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans ne bénéficient pas de cette baisse. Leur nombre augmente de 0,7 %, et même de 1,2 % pour les femmes.

### Recul de la demande d'emploi de longue durée

Pour la première fois depuis plus d'une décennie, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée régresse (-1,4 % pour ceux inscrits depuis plus d'un an). Toutefois, leur part dans le total des demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C (47,3 %) reste en hausse (+0,6 point). Cette diminution ne concerne cependant pas les demandeurs d'emploi de très longue durée (2 ans ou plus), dont le nombre augmente de 2,5 %.

### Une forte augmentation des formations

En 2019, l'État et le Conseil régional signent le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PIC) 2019-2022, pour une mobilisation régionale en faveur de l'insertion dans l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Sur l'année 2019, 6 500 places supplémentaires en formation sont ainsi ouvertes pour les publics les plus en difficulté. En 2019, 61 100 personnes en recherche d'emploi sont entrées en formation, soit une hausse de 33 % par rapport à 2018.

Fin 2019, 17 020 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégorie D<sup>1</sup>, soit 1 360 personnes supplémentaires en un an.

1- Demandeurs d'emploi non disponibles pour rechercher un emploi, en arrêt maladie, en congé maternité ou en formation.



# Démographie des entreprises

## L'essor des créations et la baisse des défaillances se poursuivent

En 2019, les créations d'entreprises atteignent un nouveau record : 27 400 entreprises ont été créées en Bretagne, soit 19,0 % de plus qu'en 2018. Ce dynamisme profite à tous les départements de la région. La hausse est plus importante pour les entreprises individuelles (+ 23,0 %). Les immatriculations de micro-entrepreneurs augmentent de 19 % tandis que les créations de sociétés progressent moins (+ 14,6 %). Le secteur de l'industrie est plus particulièrement dynamique (+ 36,7 %). Les défaillances d'entreprises reculent pour la 5<sup>e</sup> année consécutive.

Muriel Cazenave (Insee)

En 2019, 27 367 entreprises ont été créées en Bretagne. Ces créations (*définitions*) sont en nette augmentation, de 19,0 % par rapport à l'année 2018 (*figure 1*), soit un rythme de progression légèrement supérieur à celui enregistré en France (+ 17,9 %). Le nombre de nouvelles entreprises dépasse ainsi le record historique atteint en 2018 (*figure 2*).

Ce dynamisme s'observe dans chaque département breton (*figure 3*). Le Finistère présente la plus forte progression (+ 20,4 %), devant le Morbihan (+ 19,6 %), l'Ille-et-Vilaine (+ 18,8 %) et les Côtes-d'Armor (+ 16,3 %).

### Forte hausse des créations d'entreprises individuelles

En 2019, 8 661 entreprises individuelles ont été créées en Bretagne. Cela correspond à un peu moins d'un tiers (32 %) de l'ensemble des créations. Le nombre d'entreprises individuelles créées augmente nettement par rapport à 2018 (+ 23,0 %), et plus rapidement qu'en France (+ 15,7 %). La progression est particulièrement forte dans le Finistère (+ 66,0 %), où ce statut passe de 25 % à 35 % des créations d'entreprises. La hausse est nettement plus modérée en Ille-et-Vilaine (+ 13,6 %), dans le Morbihan (+ 13,1 %) et les Côtes-d'Armor (+ 9,2 %).

En 2019, 11 286 entreprises ont été créées en Bretagne sous le régime de micro-entrepreneur (*définitions*), soit une hausse de 19,0 % par rapport à 2018, inférieure à celle enregistrée au niveau national (+ 25,3 %). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'exonération partielle des cotisations sociales pour les trois premières années d'activité a rendu ce statut encore plus attractif. Correspondant à 41 % des entreprises créées en Bretagne en 2019, ce statut reste le plus répandu, mais il est moins représenté qu'au niveau national (47 %).

La croissance des immatriculations de micro-entrepreneurs est particulièrement marquée en Ille-et-Vilaine (+ 28,3 %), dans les Côtes-d'Armor (+ 27,0 %) et dans

le Morbihan (+ 26,4 %). En revanche, le nombre d'immatriculations se stabilise dans le Finistère (- 1,7 %), où le statut de micro-entrepreneur représentait plus de la moitié des créations en 2018.

Les sociétés représentent 27 % des créations d'entreprises en Bretagne. Ainsi, 7 420 sociétés ont été créées en Bretagne en 2019, soit une progression de 14,6 % par rapport à 2018, supérieure à la moyenne nationale (+ 8,6 %). La hausse est plus élevée dans le Finistère (+ 18,4 %) et le Morbihan (+ 18,0 %). Elle est inférieure à la moyenne régionale dans les Côtes-d'Armor (+ 13,0 %) et en Ille-et-Vilaine (+ 11,2 %).

### Regain des créations dans l'industrie

Le nombre de nouvelles entreprises augmente dans tous les secteurs de l'économie bretonne (*figure 4*). C'est notamment le cas dans l'industrie (+ 36,7 % après + 14,5 % en 2018), suivant ainsi la tendance nationale (+ 33,5 % après + 13,8 %). Avec un nombre record de 1 950 créations d'entreprises dans la région, ce secteur représente 7,1 % des créations contre 4,7 % en France. La hausse est très marquée pour les entreprises individuelles (+ 80,8 %) ainsi que pour les sociétés (+ 33,6 %). En revanche, les créations sous le statut de micro-entrepreneur reculent (- 14,4 %).

Avec 9 404 créations (+ 22,2 %) dans les services aux entreprises et 6 818 créations (+ 21,3 %) dans les services aux particuliers, le nombre de nouvelles entreprises dans ces secteurs augmente plus rapidement qu'au niveau national et atteint également un record. Ils représentent 59 % des créations d'entreprises en Bretagne en 2019. Dans les services aux entreprises, la hausse des créations vaut d'abord pour les entreprises individuelles (+ 31,8 %) puis les micro-entrepreneurs (+ 23,4 %). Dans les services aux particuliers, la hausse est portée par les micro-entrepreneurs (+ 25,0 %) puis les sociétés (+ 21,0 %). Avec 2 670 nouvelles entreprises de

construction en 2019 (+ 16,8 %), le nombre de créations dans ce secteur atteint son plus haut niveau depuis 2012. Les créations sous le statut d'entreprises individuelles augmentent de 56,4 % et deviennent les plus répandues, avec 43 % des créations dans la construction. Les nouvelles sociétés augmentent de 12,1 % tandis que les créations sous le statut de micro-entrepreneur reculent (- 22,3 %).

Les immatriculations dans le secteur des commerce, transport, hébergement et restauration ralentissent (+ 9,2 % après + 25,4 %), tout comme au niveau national (+ 13,9 % après + 23,3 %). Avec 6 525 créations dans la région, ce secteur dépasse cependant son record qui datait de 2009. La croissance des créations dans l'ensemble du secteur est portée par les micro-entrepreneurs (+ 22,7 %), alors que les créations d'entreprises individuelles se stabilisent (+ 0,2 %).

### Les défaillances reculent pour la 5<sup>e</sup> année consécutive

En Bretagne, 2 023 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en 2019, soit 2,4 % de moins qu'en 2018. Ce recul est moins marqué qu'au niveau national (- 5,2 %) (*figure 5*). Il s'agit de la 5<sup>e</sup> année consécutive de baisse dans la région.

La situation est contrastée selon les départements. La baisse des défaillances est plus forte dans les Côtes-d'Armor (- 7,8 %), puis en Ille-et-Vilaine (- 5,2 %) et dans le Finistère (- 3,1 %). Le Morbihan est le seul département à enregistrer une hausse des défaillances d'entreprises (+ 5,4 %).

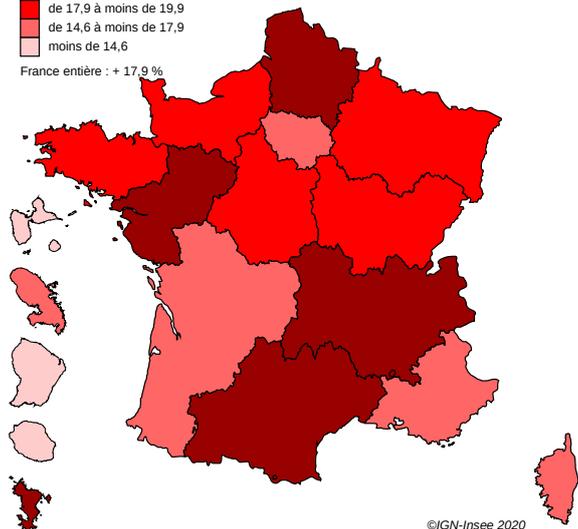
Le recul des défaillances n'est pas homogène selon les secteurs (*figure 6*). Ainsi, les défaillances d'entreprises augmentent dans les services aux entreprises (+ 2,9 %) et la construction (+ 6,1 %). *A contrario*, la baisse est marquée dans l'industrie (- 15,9 %) et l'agriculture (- 15,5 %). La baisse s'observe aussi dans les services aux particuliers (- 5,1 %) et le secteur des commerce, transport, hébergement et restauration (- 1,4 %), qui représente à lui seul 38 % des défaillances d'entreprises. ■

### 1 Évolution annuelle régionale des créations d'entreprises

Évolution de 2018 à 2019 (en %)

- 19,9 et plus
- de 17,9 à moins de 19,9
- de 14,6 à moins de 17,9
- moins de 14,6

France entière : + 17,9 %



©IGN-Insee 2020

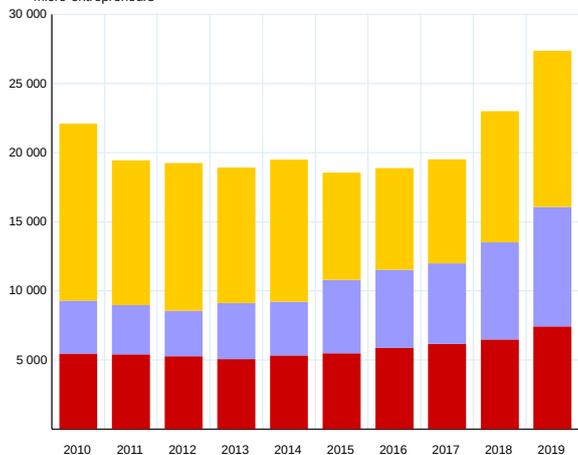
Champ : France entière, y compris micro-entrepreneurs.

Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

### 2 Créations d'entreprises par statut

- Sociétés
- Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs
- Micro-entrepreneurs



Note : nombre de créations brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

### 3 Créations d'entreprises par département

en %

	Sociétés Évolution 2019/2018	Entreprises individuelles hors micro- entrepreneurs Évolution 2019/2018	Régime de micro- entrepreneur Évolution 2019/2018	Ensemble	
				Créations en 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018
Côtes-d'Armor	13,0	9,2	27,0	4 183	16,3
Finistère	18,4	66,0	-1,7	6 650	20,4
Ille-et-Vilaine	11,2	13,6	28,3	10 101	18,8
Morbihan	18,0	13,1	26,4	6 433	19,6
<b>Bretagne</b>	<b>14,6</b>	<b>23,0</b>	<b>19,0</b>	<b>27 367</b>	<b>19,0</b>
France entière	8,6	15,7	25,3	815 257	17,9

Note : données brutes.

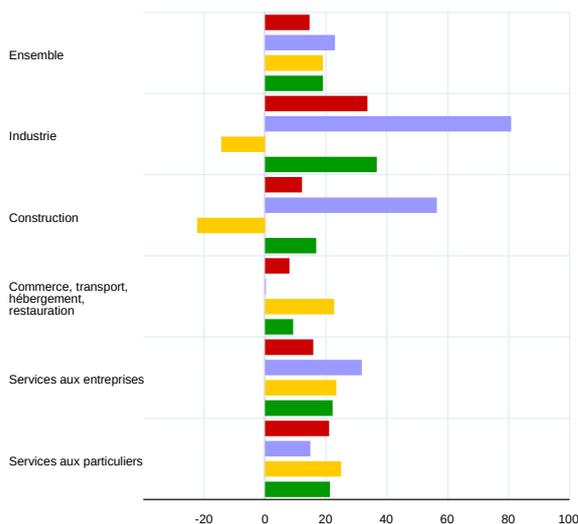
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

### 4 Évolution du nombre de créations d'entreprises entre 2018 et 2019 en Bretagne

En %

- Sociétés
- Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs
- Micro-entrepreneurs
- Ensemble



Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

### 5 Défaillances d'entreprises par département

	Défaillances 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)
Côtes-d'Armor	344	-7,8
Finistère	531	-3,1
Ille-et-Vilaine	580	-5,2
Morbihan	568	5,4
<b>Bretagne</b>	<b>2 023</b>	<b>-2,4</b>
France entière	51 165	-5,2

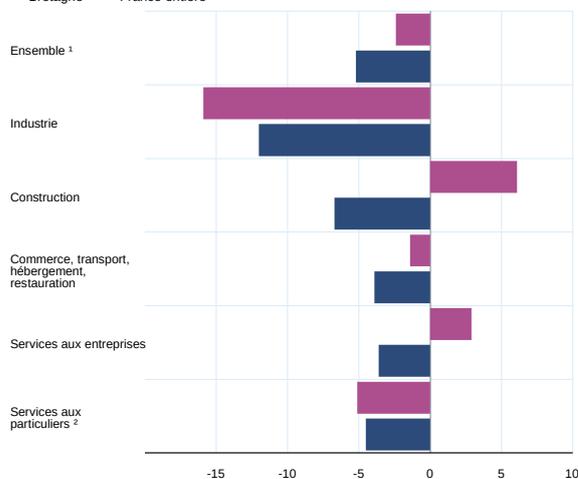
Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 20 mars 2020).

### 6 Évolution des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité entre 2018 et 2019

En %

- Bretagne
- France entière



1 : y compris agriculture.

2 : hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.

Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 20 mars 2020).

# Construction

## Baisse de l'activité en 2019 et léger repli des perspectives de construction de logements neufs

En 2019, les mises en chantier de logements diminuent plus fortement en Bretagne (- 7,0 %) qu'au niveau national (- 0,9 %). Le nombre de logements autorisés à la construction dans la région est également en baisse (- 0,9 %), toutefois moins marquée que dans l'ensemble du pays (- 2,4 %). Les ventes de logements collectifs réalisées par les promoteurs se contractent et les stocks d'appartements neufs disponibles augmentent légèrement. Le prix moyen au mètre carré des appartements neufs est en hausse de 11,1 % en un an dans la région et atteint 3 678 euros. Il reste toutefois inférieur de 13,5 % à la moyenne nationale.

Jean-Marc Lardoux (Insee)

Au cours de l'année 2019, 25 300 logements ont été autorisés à la construction dans la région, soit 200 de moins qu'en 2018 (- 0,9 %) (figure 1). Cette légère diminution est plus faible que celle enregistrée au niveau national (- 2,4 %). En Bretagne, de fortes baisses sont observées dans les départements du Finistère (- 7,9 %), du Morbihan (- 7,5 %) et des Côtes-d'Armor (- 4,1 %), alors que l'Ille-et-Vilaine enregistre une progression notable (+ 8,1 %) (figure 2). Sur la période 2013-2018, l'évolution annuelle moyenne du nombre de logements autorisés en Bretagne (+ 2,7 %) est supérieure à celle observée au niveau national (+ 1,5 %). Les mises en chantier dans la région baissent fortement : 23 000 sur l'ensemble de l'année 2019, soit 1 700 de moins qu'en 2018 (- 7,0 %) (figure 3). Alors qu'elles sont quasi stables dans les Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine, les mises en chantier sont en net repli dans le Morbihan (- 16,7 %) et, à un degré moindre, dans le Finistère (- 12,6 %). Au niveau national, elles diminuent légèrement (- 0,9 %). Ainsi, la part des mises en chantier de logements en Bretagne dans l'ensemble du pays diminue en 2019 (5,6 % contre 6,0 % en 2018). Sur la période 2013-2018, l'évolution annuelle moyenne du nombre de logements commencés en Bretagne (+ 4,9 %) est plus élevée que celle enregistrée dans l'ensemble du pays (+ 3,2 %).

### Les mises en chantier de logements individuels diminuent dans tous les départements

Au cours de l'année 2019, 14 400 permis de construire de maisons individuelles ont été accordés dans la région, soit une augmentation de 1,4 % en un an. La hausse s'observe dans les Côtes-d'Armor, le Mor-

bihan et l'Ille-et-Vilaine alors que se produit une baisse de 2,0 % dans le Finistère<sup>1</sup>. Environ 13 100 chantiers de maisons individuelles ont démarré au cours de l'année 2019 en Bretagne. Contrairement aux autorisations de construction, les mises en chantier diminuent dans la région (- 2,4 %). Leur nombre baisse dans les quatre départements bretons, notamment dans le Finistère (- 7,0 %).

### Les autorisations de logements collectifs se concentrent en Ille-et-Vilaine

Avec 10 900 autorisations de logements collectifs (9 300) ou en résidence (1 600), les projets de construction d'appartements diminuent de 0,6 % en 2019. Cette baisse s'observe particulièrement dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan. À l'inverse, les autorisations de logements collectifs ou en résidence poursuivent leur progression en Ille-et-Vilaine. En 2019, ce département concentre à lui seul près des deux tiers des autorisations de construction d'appartements de la région.

Les mises en chantier de logements collectifs ou en résidence diminuent de 11,4 % sur l'ensemble de la Bretagne. La baisse est particulièrement marquée dans le Morbihan (- 40,9 %) et le Finistère (- 20,7 %) alors que les mises en chantier sont en légère augmentation en Ille-et-Vilaine et en hausse plus marquée dans les Côtes-d'Armor (+ 8,3 %).

### Légère baisse des surfaces de locaux non résidentiels autorisées

Avec un total de 2,65 millions de m<sup>2</sup> en 2019, les surfaces de plancher autorisées dans le secteur non résidentiel diminuent de 1,1 % par rapport à 2018 (figure 4). La

baisse est importante pour les bâtiments de service public (- 16,7 %) et ceux d'exploitation agricole (- 10,7 %). Inversement, les surfaces autorisées de bureaux et de bâtiments industriels sont en forte hausse (respectivement + 18,9 % et + 17,5 %).

### Baisse des ventes, augmentations des mises en vente et des stocks sur le marché de la promotion immobilière

En Bretagne, le marché de la promotion immobilière est en repli après quatre années consécutives de hausse (figure 5). Ainsi, 5 746 logements ont été vendus par les promoteurs en 2019, soit une baisse de 6,9 % par rapport à 2018. Au niveau national, les ventes sont restées stables.

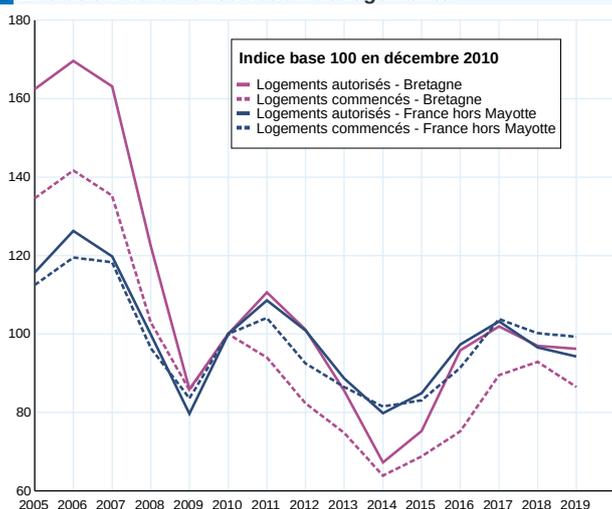
Les appartements représentent 95 % de ces ventes. Leur prix au m<sup>2</sup> a fortement augmenté en 2019 (+ 11,1 %) pour atteindre 3 678 euros en Bretagne (figure 6). Au niveau national, la hausse a été plus contenue (+ 4,1 %). Le prix moyen au m<sup>2</sup> dans la région est inférieur de 13,5 % à la moyenne de France métropolitaine. Le prix moyen des maisons neuves en Bretagne est également plus bas que la moyenne nationale, de 3,9 %.

Dans le même temps, l'offre des promoteurs correspond à 5 794 logements, soit une augmentation de 6,9 % en un an.

En combinant mises en vente, ventes, annulations, abandons, retraits ou changements de destination, le stock de logements disponibles ressort en légère hausse en un an (+ 1,4 %). À la fin 2019, 4 747 logements sont ainsi sur le marché breton de la promotion immobilière. ■

<sup>1</sup> - Les chiffres de comparaison janvier à décembre 2018- janvier à décembre 2019 pour les mises en chantier et les autorisations par type de logements sont issus du site de la Dreal Bretagne en date d'extraction du 31 janvier 2020 (cf. Pour en savoir plus).

### 1 Évolution de la construction de logements



Note : données estimées provisoires arrondies à la centaine en date réelle.  
 Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.  
 Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020.

### 2 Construction autorisée de logements par département

	Logements en 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>1</sup>
Côtes-d'Armor	3 200	-4,1	1,2
Finistère	5 300	-7,9	5,5
Ille-et-Vilaine	11 100	8,1	1,9
Morbihan	5 700	-7,5	2,4
<b>Bretagne</b>	<b>25 300</b>	<b>-0,9</b>	<b>2,7</b>
France hors Mayotte	449 400	-2,4	1,5

<sup>1</sup> : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.  
 Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.  
 Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020.

### 3 Logements commencés par département

	Logements en 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>1</sup>
Côtes-d'Armor	3 000	-0,6	0,4
Finistère	5 200	-12,6	5,2
Ille-et-Vilaine	9 900	0,4	5,9
Morbihan	5 000	-16,7	5,6
<b>Bretagne</b>	<b>23 000</b>	<b>-7,0</b>	<b>4,9</b>
France hors Mayotte	410 600	-0,9	3,2

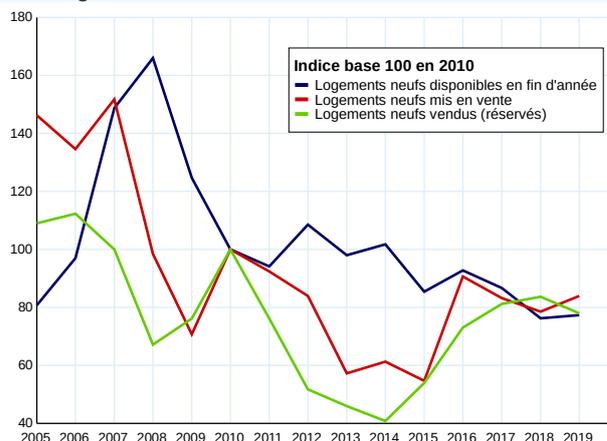
<sup>1</sup> : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.  
 Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.  
 Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020.

### 4 Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

	Bretagne			France entière		
	Surfaces autorisées en 2019 (en milliers de m <sup>2</sup> )	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>1</sup>	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>1</sup>	
Artisanat	164	17,1	4,0	-2,1	5,8	
Bureaux	294	18,9	3,0	3,6	4,9	
Commerce	185	2,2	-4,3	-5,1	-1,9	
Entrepôt	367	14,9	10,7	22,0	8,8	
Exploitation agricole ou forestière	1 026	-10,7	-2,6	-5,1	-4,4	
Hébergement hôtelier	35	5,3	13,1	-1,3	8,8	
Industrie	244	17,5	-2,9	-1,0	4,0	
Service public ou d'intérêt collectif	331	-16,7	-1,4	-8,2	-2,0	
<b>Ensemble</b>	<b>2 645</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,5</b>	<b>1,3</b>	<b>0,9</b>	

<sup>1</sup> : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de locaux, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.  
 Note : données brutes provisoires en date réelle.  
 Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020.

### 5 Évolution de la commercialisation de logements neufs - Bretagne



Note : données 2019 redressées pour les logements neufs disponibles et mis en vente.  
 Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.  
 Source : SDES, enquête ECLN.

### 6 Ventes des maisons et des appartements neufs

	Bretagne			France métropolitaine		
	En 2019 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>2</sup>	En 2019 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>2</sup>
<b>Maisons neuves</b>						
Nombre de ventes <sup>1</sup>	290	-8,5	-4,0	8 607	-8,9	2,3
Prix moyen par maison	267 951	16,1	2,0	278 795	4,8	1,7
<b>Appartements neufs</b>						
Nombre de ventes <sup>1</sup>	5 456	-6,8	14,3	120 940	0,7	9,4
Prix moyen au m <sup>2</sup>	3 678	11,1	1,0	4 250	4,1	1,2

<sup>1</sup> : réservations avec dépôt d'arrhes.  
<sup>2</sup> : taux d'évolution annuel qu'auraient connu le nombre de ventes ou le prix moyen si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.  
 Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.  
 Source : SDES, enquête ECLN.

### Méthodologie

La base de données Sit@del2 rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales) au service statistique du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES).  
 En matière de logement, les séries d'estimations en date réelle sont produites mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Pour les locaux non résidentiels, les séries de surface de plancher en date de prise en compte permettent le suivi conjoncturel de ce secteur. Les séries de surface de plancher en date réelle sont utilisées pour les études structurelles. L'information est restituée selon la date effective de l'autorisation ou de la mise en chantier.

# Tourisme

## La fréquentation poursuit son essor en 2019

En 2019, la fréquentation touristique continue de progresser en Bretagne, surpassant les bons résultats de 2018. Tous les types d'hébergement de la région profitent d'une venue plus nombreuse des touristes résidant en France, alors que la fréquentation de la clientèle en provenance de l'étranger diminue. Les emplacements équipés dans les campings bénéficient nettement de cette hausse de fréquentation.

Lucile Cros (Insee)

En 2019, les hôtels et campings bretons comptabilisent 20,4 millions de nuitées (*définitions*), une progression de 3,2 % par rapport à 2018. La fréquentation des hébergements bretons représente 6 % des nuitées observées en France. Elle est au plus haut des dix dernières années (*figure 1*). La hausse est deux fois plus élevée dans la région qu'au niveau national (+ 1,6 %). Les touristes résidant en France sont en effet venus plus nombreux.

### Dans les campings, les emplacements équipés ont du succès

Les campings bretons enregistrent 12,4 millions de nuitées entre avril et septembre 2019, une progression de 4,3 % par rapport à 2018, contre une hausse de 2,9 % au niveau national (*figure 2*).

L'avant-saison est chahutée avec une nette hausse de fréquentation en avril, un repli en mai et une remontée en juin, pour une hausse globale des nuitées de 4,1 % par rapport à la même période en 2018. La fréquentation de pleine saison progresse de 4,4 % en 2019, avec juillet en forte hausse et août stable. Le mois de septembre enregistre également de bons résultats (+ 3,3 %).

En 2019, la fréquentation des campings bondit en Ille-et-Vilaine (+ 9,4 %) et reste soutenue dans le Finistère et les Côtes-d'Armor (+ 4,5 % et + 4,3 %). Elle augmente plus modérément dans le Morbihan (+ 2,6 %).

Les emplacements locatifs équipés de mobile-homes, chalets ou bungalows sont plébiscités en 2019 : leur fréquentation augmente de 9,1 % (*figure 3*). *A contrario*, les emplacements nus sont un peu moins fréquentés qu'en 2018 (- 0,6 %). Les nuitées des campeurs en Bretagne se répartissent quasi également entre emplacements nus (48 %) et équipés (52 %), alors que ces derniers représentent un tiers de l'offre.

Moins nombreuse en 2018, la clientèle résidente est de retour en 2019 dans l'hôtellerie de plein air bretonne (*définitions*). Les bons résultats dans les campings sont portés par la fréquentation de cette clien-

tèle (+ 6,6 %), notamment sur les emplacements équipés où elle augmente de 10,7 %. La venue des touristes en provenance de l'étranger diminue entre 2018 et 2019 (- 3,3 %), et particulièrement sur les emplacements nus (- 6,9 %). Les emplacements équipés attirent néanmoins davantage cette clientèle qu'en 2018 (+ 2,2 %).

La clientèle résidant au Royaume-Uni vient moins nombreuse dans les campings bretons (- 13,3 %), demeurant néanmoins la plus importante (30 %) parmi celles en provenance de l'étranger. En seconde place *ex æquo*, celles venant des Pays-Bas et d'Allemagne représentent chacune 24 % de la clientèle résidant à l'étranger. Les Néerlandais sont moins présents qu'en 2018 (- 3,6 %), alors que les Allemands le sont légèrement plus (+ 0,7 %). Les touristes belges (11 % des non-résidents) fréquentent davantage les campings bretons (+ 13,8 %).

La fréquentation des campings classés 3, 4 et 5 étoiles progresse de 3,6 %, tandis que celle des 1 à 2 étoiles augmente plus modérément (+ 1,2 %) (*figure 4*). Les campings non classés sont plus fréquentés qu'en 2018 (+ 39,3 %) en lien avec une hausse du nombre de ces établissements (+ 17,8 %) après le repli de 2018.

### La clientèle résidant en France plus nombreuse dans les hôtels bretons

En 2019, les hôtels bretons enregistrent un peu plus de 8 millions de nuitées soit une progression de 1,6 %, plus élevée qu'en 2018 (+ 0,6 %) et qu'au niveau national (+ 0,8 %). La hausse est portée par la venue plus nombreuse des touristes résidant en France (+ 3,0 % en Bretagne, + 2,6 % au niveau national) tandis que la clientèle non-résidente est moins présente (- 5,6 %, contre - 2,4 % en France).

Ex æquo en 1<sup>ère</sup> position des clientèles en provenance de l'étranger avec 17 % des nuitées, Britanniques et Allemands viennent moins nombreux dans les hôtels en 2019 (respectivement - 16,0 % et - 5,1 %). En 3<sup>e</sup> position (11 %), les touristes belges sont plus présents qu'en 2018

(+ 2,4 %).

Parmi les départements bretons, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine tirent leur épingle du jeu avec une fréquentation des hôtels qui progresse respectivement de 2,6 % et 2,5 %, tandis qu'elle reste stable dans le Morbihan et les Côtes-d'Armor (*figure 5*). En effet, les hôtels de ces deux derniers départements sont davantage touchés par la baisse de la fréquentation des non-résidents et une hausse de la clientèle résidente moindre qu'au niveau régional.

La hausse de fréquentation dans les hôtels de 4 et 5 étoiles continue (+ 5,7 %), plus fortement qu'au niveau national (+ 4,1 %) (*figure 6*). Elle se poursuit aussi dans les hôtels 1 et 2 étoiles mais plus modérément (+ 3,9 %), alors qu'en France les nuitées des hôtels de cette gamme diminuent de 5,4 %. Dans ces hôtels aux deux extrémités de la gamme, les nuitées représentent respectivement 22 % et 26 % des nuitées hôtelières bretonnes. Représentant 40 % des nuitées, les hôtels 3 étoiles de la région enregistrent une légère progression de leur fréquentation (+ 1,0 %), un peu plus faible qu'au niveau national (+ 1,5 %). La baisse de fréquentation des hôtels non classés en Bretagne (- 9,2 %) est notamment liée à la diminution du nombre de ces hébergements en 2019 (- 6,8 %), en lien avec la réinsertion dans le classement Atout France<sup>1</sup> d'établissements hôteliers n'ayant pas renouvelé leur adhésion en 2018.

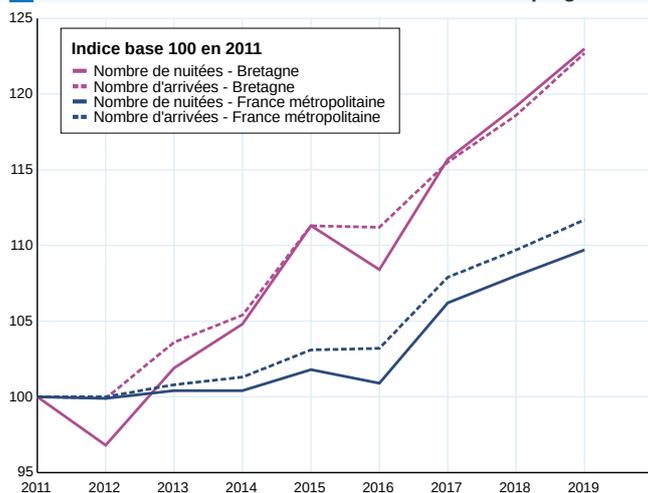
### Les autres hébergements collectifs plébiscités

Dans les autres hébergements collectifs de tourisme<sup>2</sup> bretons, 4,2 millions de nuitées sont comptabilisées en 2019. La clientèle y est plus nombreuse qu'en 2018 (+ 6,5 %). Près de 90 % des nuitées sont effectuées par des touristes résidant en France. Privilégiés par ces derniers par rapport à l'an passé (+ 7,9 %), ces hébergements sont en revanche moins fréquentés par les touristes en provenance de l'étranger (- 4,3 %). ■

1- Le classement réalisé par Atout France est valable 5 ans.

2- Principalement des résidences de tourisme, auberges de jeunesse et villages vacances.

### 1 Évolution des nuitées dans les hôtels et les campings



Notes : données définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre. De 2011 à 2016 le mois d'avril a été estimé pour toutes les régions (sauf en avril 2016 où les régions Hauts-de-France, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été enquêtées).

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

### 2 Nombre de nuitées dans les campings par département

	Nombre de nuitées dans les campings			Part de nuitées effectuées en 2019	
	2019 (en milliers)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>1</sup>	par une clientèle non résidente	sur emplacements équipés
Côtes-d'Armor	2 057	4,3	1,9	24,6	42,1
Finistère	4 445	4,5	4,4	26,8	55,3
Ille-et-Vilaine	1 269	9,4	3,1	41,6	50,8
Morbihan	4 604	2,6	4,7	11,4	54,2
<b>Bretagne</b>	<b>12 374</b>	<b>4,3</b>	<b>3,9</b>	<b>22,2</b>	<b>52,2</b>
France métropolitaine	128 602	2,9	1,8	31,2	55,4

Notes : données définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.

<sup>1</sup> : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

### 3 Fréquentation des hébergements collectifs en Bretagne

	Nuitées 2019 (en milliers)	Évolution 2019 / 2018 (en %)		
		Total	dont résidents	dont non-résidents
Hôtels	8 043	1,6	3,0	-5,6
Campings	12 374	4,3	6,6	-3,3
Emplacements nus	5 910	-0,6	2,0	-6,9
Emplacements équipés	6 464	9,1	10,7	2,2
Autres hébergements collectifs touristiques	4 201	6,5	7,9	-4,3

Notes : données définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

### 4 Nombre de nuitées dans les campings selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2019 (en milliers)		Évolution 2019/2018 (%)	
	Bretagne	France métropolitaine	Bretagne	France métropolitaine
1-2 étoiles	2 500	14 604	1,2	-1,6
3-4-5 étoiles	9 336	108 326	3,6	3,3
Non classés	539	5 671	39,3	6,9
<b>Total</b>	<b>12 374</b>	<b>128 602</b>	<b>4,3</b>	<b>2,9</b>

Notes : données définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

### 5 Nombre de nuitées dans les hôtels par département

	Nombre de nuitées dans les hôtels			Part de nuitées effectuées en 2019 par une clientèle non résidente
	2019 (en milliers)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>1</sup>	
Côtes-d'Armor	1 168	0,0	1,5	12,6
Finistère	1 946	2,6	2,4	15,4
Ille-et-Vilaine	3 053	2,5	2,6	18,1
Morbihan	1 876	0,1	1,4	11,7
<b>Bretagne</b>	<b>8 043</b>	<b>1,6</b>	<b>2,1</b>	<b>15,1</b>
France entière	219 256	0,8	1,3	35,2

Note : données définitives.

<sup>1</sup> : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

### 6 Nombre de nuitées dans les hôtels selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2019 (en milliers)		Évolution 2019/2018 (%)	
	Bretagne	France entière	Bretagne	France entière
1-2 étoiles	2 104	47 832	3,9	-5,4
3 étoiles	3 354	82 814	1,0	1,5
4-5 étoiles	1 768	60 023	5,7	4,1
Non classés	818	28 587	-9,2	3,1
<b>Total</b>	<b>8 043</b>	<b>219 256</b>	<b>1,6</b>	<b>0,8</b>

Note : données définitives.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

**Avertissement :** Fréquentation touristique - Révision des séries concernant les hôtels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données des hôtels non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette nouvelle méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées mais n'a pas d'impact sur les évolutions.

# Transports

## Hausse du trafic aérien et baisse des immatriculations de véhicules particuliers

En 2019, le trafic aérien poursuit sa progression en Bretagne, portée par l'augmentation du nombre de passagers sur l'aéroport de Brest et la croissance continue des lignes à bas coût. Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs augmente légèrement, freiné par une baisse des immatriculations de véhicules particuliers.

Jean-Marc Lardoux (Insee)

### Nouvelle augmentation du trafic aérien

En 2019, le trafic aérien breton enregistre sa cinquième année consécutive de hausse, passant de 1,88 million de passagers en 2014 à 2,35 millions en 2019. En un an, le trafic aérien a augmenté de 3,0 % dans la région, une progression toutefois inférieure à celle constatée au niveau national (3,7 %) (*figure 1*).

Le trafic des lignes nationales progresse de 4,3 %. Avec 1,8 million de passagers, il représente en 2019 plus des trois quarts de l'ensemble du trafic. Les lignes internationales ont, pour leur part, connu une très légère diminution en 2019 (-0,3 %).

Le nombre de passagers sur les lignes aériennes à bas coût (low-cost) poursuit son ascension avec une augmentation de 13,7 % en un an. En cinq ans, le nombre annuel de passagers fréquentant ces lignes est passé de 500 000 à plus de 860 000, soit une augmentation de 72 % (*figure 2*). Le trafic à bas coût représente désormais plus d'un tiers (36,7 %) de l'ensemble du trafic régional.

En 2019, cinq aéroports bretons réalisent

presque l'intégralité du trafic : Brest (1,24 million de passagers), Rennes (852 000), Lorient (103 000), Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo (96 000) et Quimper (58 000).

Représentant à lui seul plus de la moitié du trafic aérien régional, l'aéroport de Brest a vu sa fréquentation augmenter de 11,9 % en 2019, avec en particulier une très forte augmentation des passagers sur les lignes internationales. Le trafic sur l'ensemble des lignes à bas coût a augmenté de plus d'un quart.

Le nombre de passagers de l'aéroport de Rennes s'est stabilisé en 2019 après une forte croissance lors des années précédentes (539 000 passagers en 2015). *A contrario*, la fréquentation des trois autres aéroports a nettement diminué en 2019 avec une baisse de 11,4 % pour Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo, 17,2 % pour Lorient et 27,2 % pour Quimper.

### Baisse des immatriculations de véhicules particuliers

En 2019, 118 800 véhicules neufs ont été immatriculés en Bretagne, soit 4,3 % de

l'ensemble des immatriculations enregistrées en France (*figure 3*). Contrairement aux quatre années précédentes, ce nombre d'immatriculations a faiblement progressé en Bretagne en 2019 (+0,5 %), alors que l'augmentation constatée au niveau national est de 2,1 %.

Les immatriculations de véhicules industriels à moteur et celles des véhicules utilitaires légers ont progressé en 2019 respectivement de 7,1 % et 4,7 % en Bretagne, à des rythmes supérieurs à ceux constatés pour l'ensemble du pays.

À l'opposé, les immatriculations de véhicules particuliers sont en baisse dans la région (-1,0 %) alors qu'elles poursuivent leur progression en France (+1,7 %) (*figure 4*). Ce repli est marqué dans le Morbihan (-2,2 %) et le Finistère (-1,8 %) alors que les immatriculations évoluent peu en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-d'Armor.

Les 89 900 véhicules particuliers immatriculés en Bretagne représentent 4,0 % du total des immatriculations françaises, alors que le poids de la population bretonne dans l'ensemble du pays est de 5,1 %. ■

### 1 Passagers des aéroports

en %

	Bretagne			France métropolitaine	
	Passagers 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>1</sup>	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 <sup>1</sup>
Lignes nationales	1 798 497	4,3	1,6	2,1	1,6
Lignes internationales	522 481	-0,3	10,0	4,6	4,7
Transit	31 435	-10,7	13,7	-25,9	0,7
<b>Total</b>	<b>2 352 413</b>	<b>3,0</b>	<b>3,4</b>	<b>3,7</b>	<b>3,8</b>
dont lignes à bas coût (low cost)	863 523	13,7	11,5	8,4	11,2
Part des lignes à bas coût (low cost) (%)	36,7	///	///	///	///

Note : données brutes.

<sup>1</sup> : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le trafic passager si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

/// : absence de données due à la nature des choses.

Source : Union des aéroports français.

NB : les passagers en transit sont les passagers effectuant un arrêt momentané sur l'aéroport et continuant leur voyage avec le même aéronef et sous le même numéro de vol (chaque passager est compté une fois). Le trafic transit n'est pas à confondre avec le trafic de correspondance.

### 3 Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers <sup>1</sup>		Véhicules industriels à moteur <sup>2</sup>		Ensemble immatriculations <sup>3</sup>	
	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)
Côtes-d'Armor	17 039	0,4	4 505	5,3	530	-1,3	22 101	1,4
Finistère	24 848	-1,8	6 396	4,8	743	32,2	32 055	0,1
Ille-et-Vilaine	26 963	-0,1	8 504	5,6	1 590	7,1	37 141	1,5
Morbihan	21 067	-2,2	5 450	2,7	916	-3,1	27 474	-1,2
<b>Bretagne</b>	<b>89 917</b>	<b>-1,0</b>	<b>24 855</b>	<b>4,7</b>	<b>3 779</b>	<b>7,1</b>	<b>118 771</b>	<b>0,5</b>
France entière	2 241 834	1,7	487 949	3,9	57 291	0,8	2 794 078	2,1

Note : données brutes.

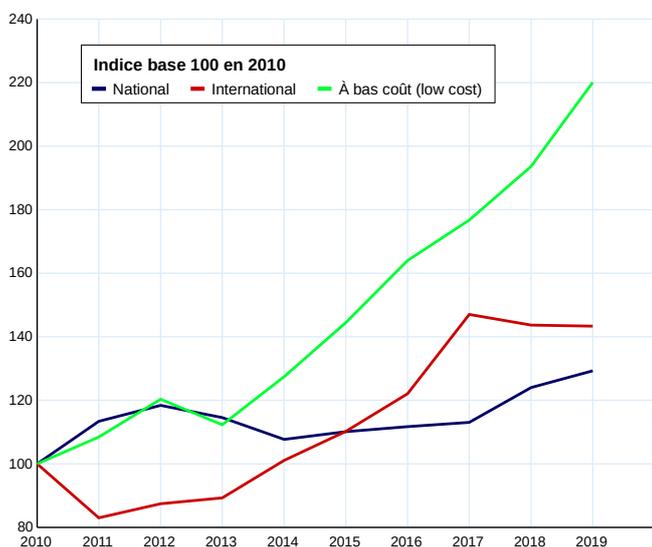
<sup>1</sup> : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

<sup>2</sup> : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

<sup>3</sup> : y compris immatriculations de transports en commun.

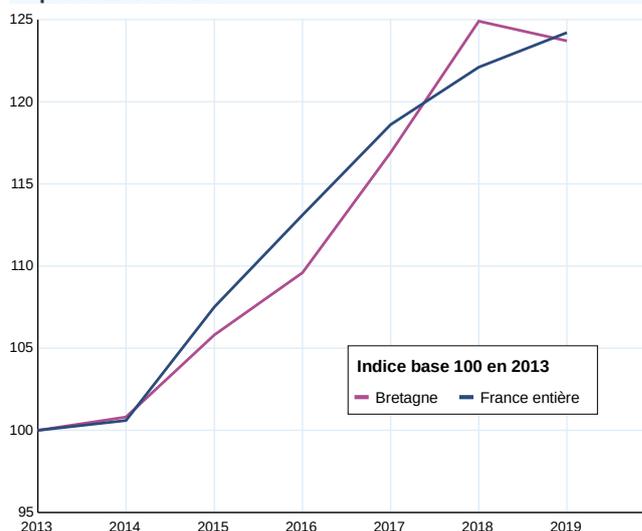
Source : SDES, SIDIV (extraction du 17/02/2020).

### 2 Évolution du nombre de passagers des aéroports - Bretagne



Source : Union des aéroports français.

### 4 Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



Note : données brutes.

Source : SDES, Fichier central des automobiles, SIDIV (extraction du 17/02/2020).

**Avertissement** : du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19, les données sur le Transport Routier de Marchandises n'ont pas pu être mobilisées dans les temps pour ce bilan économique.

# Pour en savoir plus

## Synthèse régionale

- Douanes, Le chiffre du commerce extérieur Bretagne - 4<sup>e</sup> trimestre 2019 (Mise à jour février 2020)  
<https://lekiosque.finances.gouv.fr>
- Banque de France, Les entreprises en Bretagne - Bilan 2019 - Perspectives 2020 (février 2020)  
[https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/05/18/erfar\\_bretagne\\_bilan-2019-perspectives-2020.pdf](https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/05/18/erfar_bretagne_bilan-2019-perspectives-2020.pdf)
- Draaf, Agreste Bretagne - Bilan agricole 2019 – Le prix du porc s’envole (paru le 30 avril 2020)  
[http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Bilan-agricole-2019-en-Bretagne-le?id\\_rubrique=84](http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Bilan-agricole-2019-en-Bretagne-le?id_rubrique=84)

## Éclairage début 2020 :

- Les conséquences de la crise sanitaire du Covid-19 - Impacts économiques, démographiques et sociétaux  
<https://insee.fr/fr/information/4479280>
- Insee, l’impact économique de la crise sanitaire en Bretagne – Dans : Communiqués de presse (7 mai 2020)  
<https://insee.fr/fr/information/4489372>
- Banque de France, Tendances Régionales en Bretagne - « Après un fort recul, remontée progressive de l’activité en mai » (paru le 18 mai 2020)  
<https://www.banque-france.fr/statistiques/tendances-regionales/tendances-regionales-bretagne>
- Pôle emploi-Dares-Directe Bretagne, Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire en Bretagne - avril 2020 (Publié le 28 mai 2020)  
<http://bretagne.directe.gouv.fr/Situation-sur-le-marche-du-travail-durant-la-crise-sanitaire-en-Bretagne-avril>

## Contexte national

- Points de conjoncture 2020  
<https://insee.fr/fr/statistiques/4473296>
- Point de conjoncture du 7 mai 2020, « Éclairage - Disparités territoriales de consommation : que disent les données de transaction par carte bancaire ? ».  
<https://insee.fr/fr/statistiques/4488582?sommaire=4473296>
- Point de conjoncture du 7 mai 2020, « Éclairage - Pendant le confinement, la perte d’activité économique de chaque région dépendrait fortement de sa structure sectorielle ».  
<https://insee.fr/fr/statistiques/4488586?sommaire=4473296>

## Emploi

- « Au quatrième trimestre 2019, l’emploi salarié accélère dans le secteur privé et ralentit dans le public », Insee – Dans : Informations rapides, n° 60 (mars 2020)
- L’intérim en Bretagne – Directe Bretagne  
<http://bretagne.directe.gouv.fr/l-Interim-en-Bretagne,11731>

## Chômage et politiques d'emploi

- Le marché de l'emploi en Bretagne  
<http://bretagne.direccte.gouv.fr/Le-marche-de-l-emploi-en-Bretagne>
- Taux de chômage en Bretagne  
<http://bretagne.direccte.gouv.fr/Taux-de-chomage-en-Bretagne>

## Démographie d'entreprise

- « Les créations d'entreprises en 2019 – L'essor des immatriculations de micro-entrepreneurs se poursuit », Hugo Gourdon (Insee) – Dans : Insee Première, no 1790 (janv. 2020)

## Construction

- Site Dreal Bretagne « La construction neuve en Bretagne - SITADEL »  
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/la-construction-neuve-en-bretagne-sitadel-r179.html>

## Tourisme

- « Les hébergements collectifs touristiques en 2019 : la fréquentation progresse malgré un recul de la clientèle non résidente », Jean-Claude Gidrol (Insee) – Dans : Insee Première, n° 1799 (mai 2020)
- « Saison touristique 2019 : hausse de la fréquentation en Bretagne, portée par les touristes résidant en France », Lucile Cros, Valérie Mariette (Insee), Julie Leveau (Comité régional du tourisme de Bretagne) – Dans : Insee Analyses Bretagne, n° 91 (nov. 2019)
- « Saison touristique d'été 2019 : troisième année de hausse pour la fréquentation, grâce à la clientèle résidente », Jean-Claude Gidrol (Insee) – Dans : Insee Focus, n° 171 (nov. 2019)

## Transports

- Mémento sur les transports en Bretagne  
<http://www.observatoire-transports-bretagne.fr/memento-sur-les-transports-en-bretagne-a94.html>
- Les chiffres-clés sur les transports en Bretagne  
<http://www.observatoire-transports-bretagne.fr/chiffres-cles-r26.html>
- Résultats d'activité des aéroports français 2019  
Union des aéroports français (<https://www.aeroport.fr>)

# Définitions

## Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

## Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;

- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

## Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

## Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. La durée de formation en CFA ou en établissement de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit être au minimum de 400 heures par an en moyenne.

La durée du contrat varie de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les jeunes de 26 à 29 ans révolus. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic.

Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment.

L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise. Pour les contrats conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Cette aide est égale à 4 125 euros la première année du contrat, 2 000 euros la 2<sup>e</sup> année et 1 200 euros la 3<sup>e</sup> année.

## Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi », a été mis en œuvre en 2005. Il s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il avait pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat était conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée était d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans pouvaient bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne percevaient ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Ce

dispositif a été supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour faire place au PACEA.

### Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires de la prime d'activité, de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une action de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois, respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un contrat conclu avec un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ou entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs, ouvrait droit pour l'employeur à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale et d'allocations familiales, sur la fraction de rémunération ne dépassant pas le Smic.

### Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

1) le CUI- Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales. Depuis 2018, il est autorisé uniquement dans les départements d'outre-mer (DOM) ou pour les contrats exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM).

2) le CUI- Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand

et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétences (PEC).

### Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

### Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;

2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;

3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;

4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-

entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

### Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière définition).

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

### Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

### Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

### Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLTD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

### Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

### Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

### Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 14 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

### Estimations d'emploi localisé

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acos) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév.2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév.2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

### Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France métropolitaine.

### Immatriculations de voitures particulières neuves

L'Insee publie mensuellement le nombre des immatriculations des voitures particulières neuves (hors utilitaires et transit temporaire) permettant ainsi de suivre l'évolution du marché automobile français. Le chiffre brut, communiqué par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) est corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (CJO-CVS).

### Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

### Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

### Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

### Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

### Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

### Micro-entrepreneur

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

### Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

### Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1<sup>er</sup> janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature

strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;

- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;

- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;

- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

### **Non-résident (au sens du tourisme)**

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

### **Nuitées**

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

### **Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)**

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1<sup>er</sup> avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €.

### **Parcours emploi compétences (PEC)**

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Ceux-ci sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre de CUI-CAE dans le secteur non marchand, et dans le cadre de CUI-CIE dans les DOM ou par les conseils départementaux sous certaines conditions (voir définition du CUI-CIE).

L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.

### **Pôle emploi**

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

### **Population active (BIT)**

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

### **Résident (au sens du tourisme)**

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

### **Sit@del2**

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

### **Taux de chômage**

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

### **Taux de chômage (BIT)**

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

### **Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)**

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.



**Coordination** Direction régionale Insee Bretagne

**Contribution** Direccte

**Directeur de publication** Éric Lesage (Insee)

**Rédacteur en chef** Marion Julien-Levantidis (Insee)

**Cheffe de projet** Valérie Mariette (Insee)

**Auteurs** Muriel Cazenave (Insee)  
Lucile Cros (Insee)  
Jean-Marc Lardoux (Insee)  
Serge Le Guen (Insee)  
Valérie Mariette (Insee)  
Stéphane Moro (Direccte)  
Thomas Ouin-Lagarde (Insee)

**Bureau de presse** Christelle Marcault (Insee)

© Insee 2020

# Insee Conjoncture

Bretagne

## Bilan économique 2019

Une situation économique solide en 2019

En 2019, la solidité de la situation économique de la Bretagne se confirme, dans un contexte national en léger ralentissement. Avec près de 19 000 emplois créés dans la région en 2019, la progression des effectifs salariés (+ 1,5 %) est de nouveau plus forte que dans l'ensemble du pays (+ 1,1 %). Le taux de chômage diminue et les demandeurs d'emploi sont moins nombreux. Les créations d'entreprises atteignent un nouveau record et les chefs d'entreprise font état d'une situation globalement favorable. Le bilan par domaine d'activité est plus contrasté. L'essor de la fréquentation touristique et du transport aérien se poursuit tandis que la construction de logements s'oriente à la baisse. Dans l'agriculture, le bilan est de nouveau en demi-teinte.

Cependant, début 2020, la crise sanitaire affecte considérablement l'activité économique du pays, qui recule d'environ un tiers pendant le confinement par rapport à une situation normale. En avril 2020, on observe une hausse inédite du nombre de demandeurs d'emploi et une forte chute des créations d'entreprises.

Conjoncture n° 29  
Juin 2020

ISSN 2416-9110

**Insee Bretagne**

35 place du Colombier  
CS 94439  
35044 RENNES cedex

**Directeur de la publication :**  
Éric Lesage

**Rédactrice en chef :**  
Marion Julien-Levantidis

© Insee 2020

